

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 29 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jorge VELSO MACHADO a donné pouvoir à M. GOLBERY
Mostefa BENAOUUD, a donné pouvoir à Mme MICHAUD
Marie-Claire CASTERAN a donné pouvoir à Mme LARGE
Jacques ROS a donné pouvoir à Mme BELATTAR
Marie-Noëlle DUFOUR a donné pouvoir à M. RUFIN
Myriam SIMON a donné pouvoir à M. COUPE
Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Mme LENOBLE
Geneviève CARECCHIO a donné pouvoir à Mme COULLET

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame CLAUZIER est désignée secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2016.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 9 février 2016.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 31 MARS AU 30 AVRIL 2016

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Signature d'une convention entre la commune et le SDMIS relative à l'entretien des espaces verts de la caserne

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant liant la commune au SDMIS et permettant la prise en charge de l'entretien des espaces verts de la caserne de sapeur-pompier ;

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget.

2- Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

DEMANDE au Centre de gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL :

affiliés à la CNRACL : *préciser les risques que la collectivité souhaite assurer* (une seule option possible au choix de la collectivité) :

▪ **Tous les risques** : *décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*

non affiliés à la CNRACL : *l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service).*

3- Abrogation de l'indemnité et création d'une indemnité dégressive

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à **la majorité des membres présents, 7 abstentions** du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

DECIDE de remplacer l'indemnité exceptionnelle de hausse CSG par l'indemnité dégressive dans les conditions précitées

DIT que les crédits sont inscrits au budget

4- Mise en place d'une démarche de prévention des risques psycho-sociaux

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 4 abstentions** du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE le maire à solliciter le fonds national de prévention de la CNRACL dans le cadre de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux lancée au sein de la collectivité, et à signer tous les documents afférents à cette démarche d'accompagnement du fonds national de prévention de la CNRACL.

5- Renouvellement du dispositif « emplois vacances pour l'année 2016 »

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE de créer 15 emplois vacances recrutés sur des contrats de 10 jours de fin juin à fin août 2016 dans les différents services de la mairie.

DE REMUNERER ces emplois : Catégorie C Groupe 1 – 1^{er} échelon de l'échelle 3, plus 10% de congés payés

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget 2016, chapitre 012

6- Compte de gestion – exercice 2015

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 7 abstentions** du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015, par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

7- Compte administratif– exercice 2015

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 7 abstentions** du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

Réuni sous la Présidence de Jérôme MOROGE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2015.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent.

ARRETE les résultats définitifs comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 14 182 678,30 € Recettes : 16 690 868,17 €

Ainsi la section de fonctionnement présente un excédent de 2 508 189,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 459 365,33 € Recettes : 2 596 661,90 €

Ainsi la section d'investissement présente un excédent de 137 296,57 €

RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 621 656,99 € Recettes : 42 863,37 €

Soit un besoin de financement de 578 793,62 €

Le besoin de financement global de la section d'investissement s'établit à 441 497,05 €

L'ensemble de ces deux sections conduit à un résultat global excédentaire de 2 066 692,82 € pour l'exercice 2015, dont l'affectation est proposée au budget primitif 2016.

8- Affectation du résultat 2015

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

CONSTATE que le résultat global de l'exercice 2015 présente :

Un besoin de financement de la section d'investissement de: 441 497,05 € (dont un excédent de 137 296,57 € au titre des opérations de l'exercice 2015, et un besoin de financement de 578 793,62 € au titre des restes à réaliser qui sont reportés sur 2016).

Un excédent de fonctionnement de : 2 508 189,87 €

DECIDE D'AFFECTER le résultat comme suit :

- au compte **001** la somme de **137 296,57 €**, reprenant le résultat excédentaire d'investissement,
- au compte **1068** la somme de **441 497,05 €**, permettant de financer avec l'inscription au 001 le besoin de financement résultant des reports.
- au compte **002** la somme de **2 066 692,82 €**.

Ces écritures sont portées au budget primitif 2016.

9- Taux d'imposition 2016

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE de reconduire les taux des impositions des taxes locales pour 2016 à leur niveau voté en 2015.

PRECISE que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2016 est estimé à 4 839 655 €.

FIXE les taux d'imposition pour 2016 comme suit :

T.H.	15,79 %
F.B.	16,48 %
<i>F.N.B.</i>	<i>48,48 %</i>

10- Budget primitif 2016

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté par nature et par chapitre,

ADOpte à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine » le budget primitif 2016, tel que présenté par le rapporteur qui s'équilibre globalement à **20 264 341,81 euros** de la manière suivante :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour un montant de :

16 857 865,82 euros à la majorité des membres présents, par 26 voix pour et 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine » Section d'investissement en dépenses et en recettes pour un montant de :

3 406 475,99 euros à la majorité des membres présents, par 26 voix pour et 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

11- Budget primitif 2016 : subvention aux associations

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Mesdames LENOBLE Marguerite, CHAPON Eliane, SIMON Myriam, CLAUZIER Jocelyne, CARECCHIO Geneviève et Messieurs MOROGE Jérôme, MAJDALANI Roger, COUPE Wilfrid, DU REPAIRE Yann-Yves, DUFOUR Jean-Claude ne prennent pas part au vote

DECIDE d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2016.

12- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cinéma en sous-sol

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 contres du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Cinéma en sous-sol d'un montant de 45 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2016

13- Budget 2016 – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (révision opération Dojo)

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement de la façon suivante,

	Montant de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
Répartition 1 pour mémoire	650 000 €	200 000 €	450 000 €		
Répartition 2 pour mémoire	750 000 €	16 663.86 €	733 336.41 €		

Répartition 3 pour mémoire	686 663.86 €	16 663.86 €	670 000 €		
Révision 2015	680 000 €	16 663.86 €	543 986,13 €	119 350.01 €	
Révision 2016	661 245,52 €	16 663.86 €	543 986,13 €	92 595.53 €	8 000,00 €

DIT que les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2016, chapitre 23

14- Participation au SIVAL pour 2016

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat intercommunal pour les vacances et les loisirs (SIVAL) pour l'année 2016.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 65.

15- Approvisionnement de la restauration collective municipale en dentée alimentations issues d'un mode de production respectueux de l'environnement et destiné à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire – Choix du prestataire

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire les sociétés suivantes :

Lot n° 1	ATELIER DES SAVEURS
Lot n° 2	GAUTHEY
Lot n° 3	SDA
Lot n° 4	TRANSGOURMET
Lot n° 5	DAVIGEL
Lot n° 6	BROC
Lot n° 7	PRO A PRO
Lot n° 8	BARBIE

AUTORISE Monsieur le Maire a signé toutes les pièces du marché relatif à l'approvisionnement de la restauration collective municipale en denrées alimentaires issues d'un mode de production respectueux de l'environnement et destiné à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire avec les sociétés désignées ci-dessus ;

DIT que cette dépense est imputée sur les crédits des budgets 2016 et suivants, chapitre 011 ;

16- Application de pénalités en cas de non-respect des conditions de locations de salles municipales et / ou mise à disposition de minibus. Application d'une caution pour prêt de minibus

Rapporteur : M. COUPE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE le montant des pénalités relatives aux prêts de minibus et locations de salles telles qu'expliquées dans la délibération.

17- Tarification des publicités pour les éditions municipales en 2016

Rapporteur : Mme COMTE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE pour l'année 2016 la tarification publicitaire suivante :

1/16ème de page 69 €	1/8ème de page 149 €	1/4 de page 299 €	1/2 de page 499 €	1 page 899 €	Publi-rédactionnel 1/4 de page 599 euros
-------------------------	-------------------------	----------------------	----------------------	-----------------	--

Un tarif dégressif s'applique pour l'achat de plusieurs encarts :

15% de remise pour 2 numéros

30% de remise pour 3 numéros

50 % de remise pour 6 numéros

DIT que ces tarifs prennent effet au 1^{er} avril 2016.

18- Demande de subvention pour la réfection et le réaménagement de l'Atelier

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 4 contres** du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE le projet de réhabilitation de l'Atelier tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions publiques ou privées, aux taux les plus élevés et à signer tous les documents s'y rapportant.

19- Convention avec la Société Protection des Animaux

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents,**

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la SPA de Lyon Sud Est pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour un montant de 3 274.24 euros.

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2016.

20- Désaffectation et déclassement d'un ensemble immobilier situé au 212 rue des Martyrs (parcelle AH 100)

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 7 contres** du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

CONSTATE depuis le dernier trimestre 2014 la désaffectation de l'ensemble immobilier situé au 212 rue des Martyrs de la Libération (parcelle AH 100) suite à la cessation définitive de toute activité de service public dans ces locaux

PRONONCE le déclassement dudit bien du domaine public communal

DECIDE d'intégrer le bien dans le domaine privé communal,

DIT que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et autorisé à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

21- Mise à disposition de l'association Espérance Banlieues Pierre-Bénite par voie de bail emphytéotique des locaux sis 212 rue des Martyrs de la Libération (parcelle AH100)

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

APPROUVE la mise à disposition de l'association ESPERANCE BANLIEUES PIERRE-BENITE des locaux situés au 212 rue des Martyrs de la Libération (AH 100) sous la forme d'un bail emphytéotique de droit commun pour une durée de 99 ans et un pour un loyer mensuel de 500 euros pendant 2 ans, puis un loyer mensuel de 1000 euros les 3 années suivantes, et enfin un loyer mensuel de 1500 euros à partir de la sixième année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et ses avenants ;

DIT que les recettes résultant du bail emphytéotique seront inscrites au budget primitif.

22- Programmation 2016 des crédits Politiques de la Ville – Subvention des partenaires financiers pour les actions portées par la commune – Participation communales aux actions des différents opérateurs

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

ACCEPTE la programmation 2016 des actions Politique de la Ville et les participations communales sollicitées par les opérateurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions de l'Etat, de la Région, de la Métropole de Lyon et de tout autre partenaire financier pour chacune des actions portées par la Commune,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Maire lève la séance à 21 h 35